

## Compte rendu de la CFVU<sup>1</sup> du mardi 16 juin 2026

### Rédigé par les élu·es PULS

#### L'ordre du jour :

- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es ;
- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 mai 2026 ;
- Approbation des modifications des maquettes et des règlements des études de licence, de master et de diplôme d'université pour la rentrée 2026 (modifications techniques) ;
- Approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « magistère de droit des activités économiques » de l'École de droit de la Sorbonne ;
- Avis sur la modification de la maquette et du règlement des études du master 2 mention « droit privé », parcours « droit et aménagement de l'habitat social » du service commun Formation continue Panthéon Sorbonne ;
- Avis sur la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « Sorbonne data analytics » du service commun Formation continue Panthéon Sorbonne ;
- Approbation de la création des certificats "Community development manager" et "Community development technician" de l'École d'économie de la Sorbonne ;
- Avis sur la convention d'application n° 3 du diplôme délocalisé de la licence mention « gestion » parcours « management » de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne à l'université Galatasaray, Turquie ;
- Avis sur le renouvellement de la convention d'application du programme de double diplomation en licence mention "administration économique et sociale" entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Pondichéry ;
- Information sur les masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)" et "enseignement et éducation (M2E)" de l'École d'économie de la Sorbonne, de l'École des arts de la Sorbonne, de l'École d'histoire de la Sorbonne et de l'UFR de géographie ;
- Avis sur le relevé de propositions de la commission "contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)" du 8 juin 2026 ;
- Avis sur le relevé de propositions de la commission "fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets" du 1er juin 2026 ;
- Information sur le relevé de propositions de la commission "fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité" du 26 mai 2026 ;
- Questions diverses

A la tribune : Les 2 VPCFVU (Antonella Tufano et Jean-François Caulier). 30 votant·es dont procurations. Début de la séance : 9h35.

---

<sup>1</sup> <https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/organisation/le-conseil-dadministration-ca/la-commission-de-la-formation-et-de-la-vie>

## **I- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es**

**Adam Sahraoui (SCP<sup>2</sup>)** rappelle que la charte des étudiant·es athlètes de haut niveau est un document sur lequel l'UEFAPS<sup>3</sup> travaille depuis trois ans et il est difficile de le faire valider pour le moment. L'objectif étant de se mettre en conformité avec la loi (depuis 2023). Il s'agit de fluidifier et sécuriser le travail et le suivi administratif des équipes pédagogiques et de permettre la réussite de ces étudiant·es qui sont très engagés.

**La VPCFVU** indique que ce sera discuté ultérieurement.

**Un élu SAP1** pose une question concernant le conseil de gestion de l'UEFAPS car il n'y a eu aucun conseil depuis les élections de novembre et les relances restent sans réponse. Il est répondu qu'un conseil est prévu en septembre mais cette charte n'y sera pas discutée.

## **II- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 mai 2026**

**Adopté à l'unanimité.**

## **III- Approbation des modifications des maquettes et des règlements des études de licence, de master et de diplôme d'université pour la rentrée 2026 (modifications techniques)**

**Laure Christophe (directrice DEVE<sup>4</sup>)** indique qu'il y a 18 mentions et 29 parcours concernés par les modifications techniques des maquettes (modification intitulés, codes matières, passage contrôle continu à terminal et vice-versa) et 4 mentions + 4 parcours concernés par le règlement des études (adaptation règlement des études mention AES<sup>5</sup> = adaptation nombre absences et notes pour les matières à faible volume ; droit public = ajout d'un parcours qui avait été oublié ; droit des affaires IED<sup>6</sup> = ajouts spécificités particulières ; patrimoine et musées = 2 intitulés parcours modifiés).

**Une élue SAP1** pose une question concernant le parcours AES : concernant le faible volume 18h = 1.5h par semaine, pourquoi passer à 2 absences et 1 contrôle continu par semestre ? Concernant l'IED : sur l'utilisation des caméras propre à l'IED, quel est le but ?

**Laure Christophe** indique que l'AES juge problématique 3 absences par semaine et souhaite donc cette modification à 1 absence. Pour l'IED, il s'agit que les étudiant·es allument leur caméra systématiquement.

**Un élu CFDT / IED** précise que les séminaires à l'IED sont obligatoires et certain·es étudiant·es étaient sur leur vélo par exemple... donc ce n'est pas possible de suivre un cours de cette manière... Il s'agit de s'assurer que tout le monde est chez soi devant son ordinateur.

**Une élue SAP1** mentionne qu'il est important que les étudiant·es en AES puissent pouvoir bénéficier de 3 absences comme tous les autres étudiant·es sinon il y a rupture d'égalité et certain·es étudiant·es sont salariés. Le SAP1 va s'opposer à la réduction du nombre d'absences. Pour l'IED, qu'en est-il pour les étudiant·es qui ont des problèmes techniques ou qui n'ont pas de caméra ?

**Laure Christophe** indique que c'est certainement traité au cas par cas.

**Une élue PULS** demande des précisions : soit ce sont des recommandations, soit ce sont des injonctions soumises à des sanctions, dans ce cas quelles sont-elles ? Quel est le statut de ces recommandations ?

**Laure Christophe** n'a pas de réponse. Il faudra voir avec les enseignant·es concernés.

---

<sup>2</sup> Savoirs et confiance partagés

<sup>3</sup> Unité d'enseignement et de formation en activités physiques et sportives

<sup>4</sup> Direction des études et de la vie étudiante

<sup>5</sup> Administration économique et sociale

<sup>6</sup> Institut d'enseignement à distance

Le VPCFVU indique qu'il s'agit d'un diplôme à distance donc que les étudiant·es sont censés être équipés.

**Vote modifications techniques maquettes : pour unanimité : adopté.**

**Vote modification du règlement des études :**

**AES : absentions 2 ; pour 11 ; contre 17 : rejeté.**

**Droit public : pour unanimité : adopté.**

**Droit des affaires : absentions 5 ; pour 11 ; contre 14 : rejeté.**

**Patrimoine et musées : pour unanimité : adopté.**

**IV- Approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « magistère de droit des activités économiques » de l'École de droit de la Sorbonne**

**Alix Toublanc (EDS<sup>7</sup>)** présente cette demande de modification : changement CM en TD, avant 3 règlements des études maintenant 1. 1 seul changement d'intitulé de cours.

**Vote : abstentions 6 ; pour 24 : approuvé.**

**V- Avis sur la modification de la maquette et du règlement des études du master 2 mention « droit privé », parcours « droit et aménagement de l'habitat social » du service commun Formation continue Panthéon Sorbonne**

**Alice Fuchs (FCPS<sup>8</sup>)** indique que c'est un Master qui existe depuis 3 ans, créé à Villetaneuse/Sorbonne Nord et qui reposait sur une organisation particulière entre l'université, l'union sociale pour l'habitat (logements sociaux de France) et l'AFPOLS<sup>9</sup>. Après Villetaneuse (départ retraite directeur), l'union sociale a demandé à Paris 1 de reprendre ce diplôme. Ce diplôme est uniquement en formation continue (personnes travaillant dans des organismes HLM pour progresser dans leur carrière : poste de direction, obtenir le diplôme qui correspond à leurs fonctions pour valider un Master + renforcer leurs compétences en droit et management, etc.). Effectif : 13-14 personnes. Répond à une demande du secteur. Faire diminuer coût global Master financé par les organismes en grande partie. Lien avec le SERDEAUT<sup>10</sup>.

**Une élue CGT** demande quel est l'apport spécifique de Paris 1 dans ce diplôme. Les collègues du SERDEAUT répondent que l'apport de la recherche est fondamental et que la moitié des enseignements sont assurés par des enseignant·es de Paris 1.

**Vote : abstentions 8 ; pour 22 : adopté.**

**VI- Avis sur la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université SDA « Sorbonne data analytics » du service commun Formation continue Panthéon Sorbonne**

Maquette datant de quelques années qui doit être modifiée après les demandes des étudiant·es, nouvelles matières à mettre en place : data management, data science, séminaires professionnels, etc.

**Un élu SAP1** demande pourquoi il n'y a pas de session 2 (rattrapages). Il est répondu que si un·e étudiant·e est absent, cela est géré au cas par cas par l'équipe pédagogique.

---

<sup>7</sup> Ecole de droit de la Sorbonne

<sup>8</sup> Formation continue Panthéon-Sorbonne

<sup>9</sup> Association pour la formation professionnelle continue des organismes de logement social

<sup>10</sup> <https://irjs.pantheonsorbonne.fr/linstitut/departements-lirjs/droit-lenvironnement-lamenagement-et-lurbanisme/presentation-detaillee>

**Un élu SCP** fait remarquer un point de détail : pourquoi ne pas remplacer dans un établissement francophone « data management » par « gestion des données » ?

**Vote : abstentions 6 ; pour 24 : adopté.**

#### **VII- Approbation de la création des certificats "Community development manager" et "Community development technician" de l'École d'économie de la Sorbonne**

**Patricia Vornetti (VP formation)** présente le programme européen qui vise à développer et soutenir des projets qui allient différents types de partenaires (universités, entreprises...). Paris 1 est coordinatrice de ce projet et la seule université : 6 partenaires de 5 pays : Grèce, Bulgarie, Italie, France, Autriche. L'objet de ce programme qui a démarré il y a 2 ans (se terminera en mars 2027) est de développer un programme de formations continue et initiale qui visent à former des spécialistes du « community development » (développement communautés locales). Cela s'adresse surtout aux PME : potentialiser les liens entre les entreprises et leurs territoires, voir comment elles peuvent tirer profit des forces vives de leurs territoires et vice-versa. Pour former ces spécialistes du développement il y a une formation en ligne. Chaque partenaire a contribué à la réalisation de ces modules de cours disponibles dans les 5 langues. Ces modules sont terminés par un quizz permettant aux participant·es de valider ou non son module. L'idée est que Paris 1 délivre un certificat à la fin. L'intégralité de la formation est financée sur des fonds européens donc pas de frais pour les étudiant·es.

**Un élu SAPI** demande des précisions sur les conditions d'accès. Il est répondu qu'il s'agit d'une version pilote mise en place. Tout étudiant peut suivre le module en ligne (MOOC<sup>11</sup>) qui est gratuit.

**Un élu CFDT** rappelle que rien n'est gratuit et qu'il faut bien signaler le financement européen. C'est non payant mais pas gratuit. Il est important de mettre en valeur les financements européens.

**Une élue CGT** demande quelle plateforme héberge ces cours. Il lui est répondu que c'est le partenaire grec qui l'a développée. **Patricia Vornetti** estime que cette plateforme est un point faible car beaucoup d'apprenants abandonnent, elle n'est pas très fonctionnelle.

**Vote : abstentions 6 ; pour 24 : adopté.**

#### **VIII- Avis sur la convention d'application n° 3 du diplôme délocalisé de la licence mention « gestion » parcours « management » de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne à l'université Galatasaray (Turquie)**

**Florent Pralong (directeur EMS<sup>12</sup>)** présente ce projet préparé avec le service des relations internationales : il s'agit d'une licence avec Galatasaray qui est un consortium d'établissements depuis les années 90. Paris 1 dispose déjà de 2 formations en lien avec cet établissement en économie et philosophie. Le département de gestion a été sollicité pour créer une licence de gestion. Projet adopté à l'unanimité par le conseil de gestion de l'EMS. La licence est de 4 ans (comme celle de Galatasaray mais intervenir sur 3 ans). Les cours porteront sur le développement durable mais aussi entrepreneuriat, stratégie d'entreprise, finances, RH, marketing, etc. Il n'y a pas de note plancher à Paris 1 sur la licence de gestion. Sur la question des cours / séminaires : sur les 12h on imagine un format de 2-3 jours de cours (jeudi-vendredi-samedi). Pour les 100 euros demandés aux étudiant·es : contribution à ce programme supplémentaire, le MAE<sup>13</sup> ne finance pas suffisamment malheureusement.

**Un élu SAPI** indique que la SAPI va s'abstenir car c'est un problème quand les étudiant·es choisissent une formation délocalisée sur Parcoursup et qu'elles/ils ne sont pas acceptés. Il est répondu que cette formation n'est pas sur Parcoursup. Ce parcours est destiné aux étudiant·es de Galatasaray. Les étudiant·es de Paris 1 seront celles et ceux de L3 en mobilité.

---

<sup>11</sup> Massive open online course (cours en ligne ouverts au public)

<sup>12</sup> Ecole de management de la Sorbonne / UFR06

<sup>13</sup> Ministère des affaires étrangères

Une élue LE<sup>14</sup> indique que le problème pour les formations délocalisées c'est le nombre d'heures assez limitées car le nom Sorbonne est une marque et un gage de qualité donc il faut avoir une cohérence et veiller à un nombre d'heures d'enseignement suffisant.

**Vote : abstentions 13 ; Pour 17 : adopté.**

**IX- Avis sur le renouvellement de la convention d'application du programme de double diplomation en licence mention "administration économique et sociale" entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Pondichéry**

Mathieu Flonneau (directeur IAES) présente ce renouvellement de la convention signée en 2019.

Un élu PULS demande comment sont faites les sélections auprès des étudiant·es indiens. Ils doivent avoir le niveau B2 en français et il y a 2-3 ans ces étudiant·es avaient un niveau A1 en français, ils étaient un peu perdus dans les cours et à l'université.

Mathieu Flonneau répond que les accompagnements sur place ont été renforcés et les étudiant·es ont normalement un niveau suffisant en français. Ils sont bien accompagnés.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**X- Information sur les masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)" et "enseignement et éducation (M2E)" de l'École d'économie de la Sorbonne, de l'École des arts de la Sorbonne, de l'École d'histoire de la Sorbonne et de l'UFR de géographie**

La VPCFVU avait déjà expliqué les modifications. L'année prochaine, on ouvre une première année M2E et on reste avec une année de M2 MEEF. En parallèle, sur le transfert des heures, il y aura des DU ou des modules de préparation au concours en L3. La CAPES est maintenant à BAC+3 et non plus +5. On a maintenu les 4 parcours spécialisant qui existaient. L'INSPÉ est porteur et non Paris 1.

**XI- Avis sur le relevé de propositions de la commission "contribution de vie étudiante et de campus (CVEC<sup>15</sup>)" du 8 juin 2026**

45 projets : 42 acceptés pour un montant total de 454 185, 25 euros.

Une élue Fédé indique qu'il est problématique que quelques emplois pérennes soient financés par la CVEC et non par la campagne emplois de l'université. La CVEC devrait être utilisée pour des initiatives étudiantes.

Un élu CFDT, un élu CGT et un élu SAPI rejoignent cet argument. 125 000 euros sont destinés à des emplois.

L'élue CFDT rappelle que le ministère doit mettre les moyens pour la campagne emplois.

**Vote : contre 7 ; pour 23 : adopté.**

**XII- Avis sur le relevé de propositions de la commission "fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets" du 1er juin 2026**

Le montant total s'élève à 18 365,30 euros.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

---

<sup>14</sup> Libres Ensemble

<sup>15</sup> <https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/contribution-vie-etudiante-et-campus-cvec>

### **XIII- Information sur le relevé de propositions de la commission "fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité" du 26 mai 2026**

→ 28 demandes ont été formulées au titre des aides sociales d'urgence : 11 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 5 250 euros ; 4 aides à la connexion ont été attribuées pour un montant de 2 400 euros ; 13 demandes d'aide ont été refusées (situations sociales non prioritaires au regard des dossiers présentés, étudiants non-inscrits ou dossiers incomplets). Le montant des sommes engagées sur le FSDIE Aides sociales d'urgence s'élève à : 7 650 euros.

→ 43 demandes ont été formulées au titre des aides FSDIE à la mobilité internationale : 30 aides à la mobilité internationale ont été attribuées pour les étudiant·es boursiers ; 13 aides ont été attribuées pour les étudiant·es non boursiers. Le montant des sommes engagées sur l'Aide à la mobilité internationale s'élève à : 37 300 euros.

→ Le montant total des sommes engagées sur le FSDIE Aides sociales et Aides à la mobilité internationale s'élève à 44 950 euros.

La prochaine commission FSDIE aides sociales aura lieu le 22 juin.

### **XIV- Questions diverses**

**Une élue SAP1** indique vouloir discuter des problèmes liés à la lutte contre la fraude durant les examens. Le projet a été présenté le 12 mai en CFVU.

**La VPCFVU** indique qu'il faut l'améliorer et on pourra en discuter à la rentrée.

**Un élu SAP1** revient sur l'examen en MIASHS<sup>16</sup> du 12 mai : des tirs de mortiers ont été entendus à PMF. La procédure habituelle d'évacuation a été lancée mais la responsable administrative au moment de commencer l'évacuation aurait, d'après des témoignages, exigé que les étudiant·es rendent leur copie et signent la feuille d'émergement avant d'évacuer le centre alors qu'il y avait une suspicion d'attaque. Elle voulait s'assurer qu'il n'y avait pas de fraude. Cette situation est choquante car on privilégie la copie / la lutte contre la fraude à la mise en sécurité des étudiant·es. Les étudiant·es sont donc considérés comme de potentiels fraudeurs.

**Une élue PULS** mentionne 3 points problématiques concernant la lutte contre la fraude : les détecteurs d'ondes : il faudrait un bilan pour savoir s'ils sont utiles ; les sorties : des partiels longs avec des sorties non autorisées (il faut bien former les surveillant·es) ; les consignes concernant les écouteurs dissimulés par un voile : que certaines étudiantes fassent l'objet d'une vérification supplémentaire ne se justifie pas car cela n'est pas le cas quand une personne a les cheveux longs. Il faut réfléchir à ces problématiques.

**Un élu CFDT** mentionne les problèmes de coordination avec la logistique et le planning.

**Une élue Fédé** souhaite préciser que les faits rapportés par le SAP1 sont inexacts : les étudiant·es présents étaient indignés et souhaitaient continuer l'épreuve.

**Une élue SAP1** indique qu'il y a eu de nombreux dysfonctionnements lors de ces examens.

**Une élue SCP** mentionne que l'université doit améliorer la lutte contre la fraude et que des sanctions réelles doivent être prises par la commission disciplinaire. Elle se demande, par ailleurs, pourquoi parfois il semble ne pas y avoir de sanction.

**Un élu PULS** répond en indiquant qu'il est élu VP à la commission disciplinaire usagers et que de nombreuses commissions sont organisées tout au long de l'année. Les membres de la commission disciplinaire enseignant·es et étudiant·es ont été très sollicités cette année et travaillent d'arrache-pied en collégialité, toutes listes confondues. Les membres de la commission disciplinaire usagers ont fait remonter à la Présidence des demandes pour lutter contre la fraude lors des examens (campagne d'affichage, mails explicatifs concernant les sanctions, etc.). Il encourage la collègue à se présenter pour être élue au sein de la commission pour aider. Il est important que les élu·es enseignant·es du conseil académique prennent conscience qu'elles/ils doivent prendre part à cette commission pour le bon fonctionnement de l'établissement car il est facile de critiquer quand on ne s'investit pas.

---

<sup>16</sup> UFR27 mathématiques et informatique

Il précise que la commission disciplinaire usagers va devoir organiser un nouveau vote à la rentrée pour remplacer une collègue enseignante. Les candidatures sont malheureusement trop peu nombreuses voire inexistantes à chaque demande de renouvellement de siège. Il encourage donc toutes et tous les collègues enseignant·es du CAC (CFVU et CR) à déposer leur candidature.

**Le VPCFVU remercie l' élu PULS pour cet appel.**

Fin de la séance 11h30. Prochaine CFVU à la rentrée.

---

ERRATUM : dans notre compte rendu PULS de la CFVU du 12 mai 2026, il nous a été signalé que deux erreurs s'y sont glissées et nous tenions à les rectifier : Le projet IGlobal est une formation délocalisée et non dématérialisée, et le diplôme est ouvert à partir de 25 étudiant·es et non 35.

---

**Compte rendu rédigé par les élu·es PULS CFVU** : Emmanuel Charrier (DDL), Jean Dellemotte - procuration (EES), Aurélien Ramos - procuration (UFR08) et Antonine Ribardière (UFR08).

**PULS, le site** : <https://puls-p1.fr/>

